



Perpignan, le 27 janvier 2025

Décision n°2025-004 du 27 janvier 2025 portant proclamation des résultats de l'élection du directeur et du directeur adjoint du Laboratoire de Modélisation Pluridisciplinaire et Simulations (LAMPS) – UR 4217

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2 et L713-1 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan.Via Domitia à compter du 1er décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu les statuts du laboratoire de modélisation pluridisciplinaire et simulations (LAMPS) – UR 4217 ;

Vu le procès-verbal du 18 octobre 2024 relatif à l'élection du directeur du laboratoire de modélisation pluridisciplinaire et simulations (LAMPS) – UR 4217 ;

Vu le procès-verbal du 7 novembre 2024 relatif à l'élection du directeur adjoint du laboratoire de modélisation pluridisciplinaire et simulations (LAMPS) – UR 4217 ;

DECIDE

Article 1^{er} – Monsieur Serge Dumont, professeur des universités, est élu directeur du laboratoire de modélisation pluridisciplinaire et simulations (LAMPS) – UR 4217, pour une durée de cinq ans.

Article 2 - Monsieur Olivier Coquand, maître de conférences, est élu directeur adjoint du laboratoire de modélisation pluridisciplinaire et simulations (LAMPS) – UR 4217, pour une durée de cinq ans.

Article 3 - Cette décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 4 - La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info » et sur le site internet de l'Université.



L'administrateur provisoire,

Yvan AUGUET